

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Février 2024

n° 182

UN NOUVEAU VISAGE POUR PARIS

« Cette année sera charnière pour les grands projets symboliques » a déclaré Emmanuel Grégoire.
Mais quels sont les grands projets qui seront terminés dans le 16e en 2024 ?

➤ **La Porte Maillot se transforme.** Une seule voie centrale reliera directement l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine à l'avenue de la Grande Armée à Paris avec trois files de circulation et un couloir de bus dans chaque sens. De part et d'autre de cette voie, des espaces végétalisés pour les piétons et des pistes cyclables sont prévus. Ce vaste réaménagement s'accompagnera de la création d'un nouveau pôle de transports comprenant les gares de RER E et C, la ligne 1 du métro, le tramway T3, ainsi que la gare routière. Espérons que cela n'aggraverait pas les difficultés de circulation mais au contraire la fluidifiera !



➤ **L'aménagement des Champs-Élysées et de la place de l'Étoile.** Une première phase de remise à niveau de l'avenue doit s'achever au printemps. Les pavés de la chaussée seront remplacés par un revêtement lisse et drainant, les trottoirs seront rénovés et le mobilier urbain remis en état (44 bancs Willmotte et 102 bancs Davioud). Les terrasses seront aussi repensées en termes de couleurs et de matériaux. Dans le bas de l'avenue, les allées piétonnes, les avenues Dutuit et Tuck seront réaménagées en allées de promenade créant ainsi un vaste jardin. La circulation des voitures sera réduite et comprendra deux fois deux voies au lieu de quatre, remplacées par des pistes cyclables. Tout sera prêt pour les JO. Viendront ensuite en 2025, les travaux Place de l'étoile avec l'élargissement et la piétonnisation de l'anneau central de la place et donc la réduction de la place de la voiture. Et il restera la piétonnisation de la place de la Concorde annoncée en ce début d'année. Espérons comme Joe Dassin dans sa chanson « *Aux Champs Elysées ... Au soleil, sous la pluie, à midi ou à minuit, il y a tout ce que vous voulez aux Champs Elysées...* » que ces travaux d'embellissement seront à la hauteur des attentes des parisiens pour cette artère emblématique de la ville !



➤ **La rénovation du Grand Palais,** pour avril 2024 avec dans le respect de sa conception originelle, la transformation des volumes pour plus de lumière, l'augmentation de la capacité d'accueil, la création de deux nouveaux auditoriums et l'aménagement d'un toit en terrasse...

Un programme ambitieux qui, nous le souhaitons, réenchante Paris non seulement aux yeux des touristes des JO mais avant tout à ceux des Parisiens qui y vivent toute l'année !

Suzanne Babey
Présidente

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Rue de la Pompe

La rue de la Pompe constitue l'une des rues les plus longues de l'arrondissement, elle débute avenue Paul Doumer pour rejoindre l'avenue Foch.

Son nom est dû à l'existence d'une pompe qui alimentait en eau le château de la Muette. Elle est présente à l'état de chemin sur le plan de Roussel de 1730.

Au 31, la chapelle de l'école Gerson a été construite en 1895 par les architectes Léon Salleron et Eugène Homberg. Elle possède une belle charpente avec tirants de fer constituant un exemple remarquable d'architecture ecclésiastique et a conservé son mobilier d'origine ainsi que ses vitraux. Ces deux architectes faisaient partie de l'école dite rationaliste à laquelle on doit de nombreux lycées aux façades ponctuées de baies en arc de cercle et au décor de briques vernissées. Salleron a réalisé rue Molitor l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation - Sorbonne Université / ancienne Ecole normale d'instituteurs)

Au 51bis-53, la chapelle du Cœur-Immaculé-de-Marie fût bâtie en 1898 par Louis Trinquesse pour les Carmes, trois ans avant leur expulsion. Repris par la société hospitalière de San-Salvador, le couvent-hôpital est maintenant le collège espagnol. Les fenêtres de ce vaste édifice néo roman s'ornent de vitraux de Mauméjean, célèbre dynastie de maîtres-verriers.



Au 106, le lycée Janson-de-Sailly a été construit entre 1881 et 1883 par l'architecte Charles-Jean Laisné, deuxième Grand Prix de Rome en 1844. Le terrain fut acheté à un maraîcher et la première pierre fût posée le 15 octobre 1881 par Jules Ferry en présence de Victor Hugo. L'ensemble occupe 33 000 m². La façade rue de la Pompe est ornée de bustes d'hommes célèbres, tels que Hugo, Chateaubriand, Molière, Descartes... Avec 3989 élèves c'est le premier lycée parisien.



Autres bâtiments d'intérêt :

Au 71, avenue Henri Martin et rue de la Pompe s'élève la mairie du 16e construite par Eugène Godeboeuf de 1867 à 1877

Au 25, un ancien immeuble de rapport, construit par l'architecte Lecourtois en 1911, dont la façade présente trois arcades revêtues de briques vernissées avec des mosaïques représentant des motifs végétaux et des sculptures, a conservé le décor original de Maurice Marty. Elle est inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 23 mai 1984. A la fermeture du fleuriste Orève en 1987, le 25 devient un restaurant, *Bon*, aménagé par Philippe Starck.

Au 89, l'écrivain François Mauriac s'installe ici de 1913 jusqu'en 1931. L'actrice Brigitte Bardot, Jacques Attali, la romancière russe Irène Némirovsky y vécurent également. Le résistant Pierre Brossolette y tint une librairie entre 1940 et 1942.

Au 180, entre mai et août 1944, la Gestapo a torturé plus de 300 résistants de différents réseaux. La plaque rendant hommage à Pierre Brossolette au 89, le rappelle.

UNE NOUVELLE CHIMÈRE ?

300 hectares d'espaces verts de plus en 2040...

L'objectif inscrit dans le futur plan local d'urbanisme est d'augmenter, d'ici à 2040, la surface d'espaces verts accessibles par habitant de 8,6 m² (5,8 m² hors bois) à 10 m².

Nous ne pouvons que nous en réjouir mais comment y parvenir ?

Emmanuel Grégoire, premier adjoint reconnaît qu'il s'agit d'un objectif « *très ambitieux* ». Cependant il estime qu'environ 100 hectares seront pris en charge par la puissance publique et le reste par l'initiative privée du fait de l'incitation créée par le PLU, prévoyant que toute nouvelle construction, devra inclure, selon les cas, de 20 à 35% de **surface de pleine terre** au sol (surface de pleine terre = surface du terrain d'assiette en m² - surface de la maison, des annexes et du projet en m²).

Le PLU bioclimatique projette de créer d'ici 2026, environ 52 hectares de parcs et jardins. Le défi semble immense : entre 2014 et 2020, seuls 30 hectares ont été créés (sur un total de 1 883), et il n'existe plus beaucoup de foncier disponible.

Comme une liste à la Prévert, plusieurs autres pistes sont envisagées : pourraient être ouverts au public les espaces verts existants au sein des équipements de petite enfance, de l'enseignement supérieur, des équipements sportifs et autres bâtiments administratifs, ainsi que les cours d'immeubles, dites « cœur d'îlot ». L'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) recense « 1 145 hectares de surface libre non végétalisée » au sein des institutions parisiennes.

Puis une nuance est apparue dans le discours de la mairie : il ne s'agit plus d'espaces verts mais d'espaces végétalisés. Emmanuel Grégoire précise que ce ne sont pas forcément des hectares de promenade...mais que l'objectif est de végétaliser pour adapter Paris au changement climatique et tempérer l'îlot de chaleur global que constitue la ville. Du coup apparaît la notion de rue-jardin avec pistes cyclables, moins de voitures et des arbres....

Le groupe écologiste a déposé un vœu au dernier Conseil de Paris, demandant « une définition et une identification précise par typologie des 300 hectares d'espaces verts potentiellement ouverts au public, avec un calendrier de réalisation, une méthodologie et des engagements crédibles pour leur réalisation » ainsi qu'un « plan pluriannuel de financement de ces espaces verts ».

Que demander de mieux pour que cela ne soit pas des vœux pieux !

Commençons par protéger ce qui existe !

Et dans le 16e une bonne nouvelle ! La Fondation Mansart s'engage à restaurer la villa Windsor, célèbre hôtel particulier néoclassique, construit sur un vaste terrain de 10 978 m² dans le bois de Boulogne, par l'architecte Roger Bouvard en 1928-1929. Le projet, évalué à 8,7 M€, sera réalisé par les architectes de la société Perrot & Richard (cf. château de Bagatelle). Les travaux seront financés par le mécénat et devraient démarrer prochainement pour ouvrir le site et son jardin au public pour la première fois lors des Jeux olympiques à l'été 2024. Et en avant-première, le salon Jardins-Jardin se tiendra fin mai début juin dans les jardins de la villa.



BLASONNONS... !

Un blason est un signe distinctif qui aurait émergé au début du 13^e siècle. À l'origine, les blasons permettaient d'identifier les familles lors de festivités ou de reconnaître les ennemis et les alliés sur le champ de bataille. Comme les soldats portaient des armures qui dissimulaient leur corps et leur visage, le blason était dessiné sur leur bouclier.

Après la révolution, il s'agit de blasons municipaux, c'est-à-dire qu'ils sont rattachés à une commune. Depuis 1884, ce sont d'ailleurs les conseils municipaux qui choisissent les emblèmes de la municipalité. Interpréter les couleurs et les symboles qui ornent les blasons s'avère souvent compliqué.

De nos jours, les blasons ne sont plus que des vestiges du passé. On les retrouve sur la façade de bâtiments ou quelques fois dans les courriers municipaux mais les mairies n'y ont largement plus recours sauf celle du 16^e qui l'a remis à l'honneur.

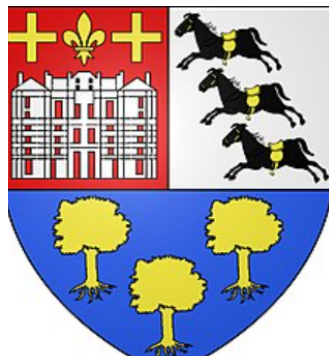
Le **blason de Paris** représente une nef (un bateau) voile au vent, flottant sur de l'eau (la Seine).

Il est surmonté d'un bandeau (le chef de l'écu) parsemé de fleurs de lis d'or. La devise est *Fluctuat nec mergitur* (il est battu par les flots mais ne coule pas). Le blason est un résumé de l'histoire de Paris.



Pour en comprendre l'origine, il faut remonter le cours de la Seine et de l'histoire. Ce bateau figurait déjà en 1210 sur le sceau de la puissante corporation des Nautes (ou « marchands de l'eau ») qui est à l'origine de la municipalité parisienne, dirigée par le « prévôt des marchands » jusqu'à la Révolution de 1789. C'était une confrérie de marins commerçants. Ils géraient les affaires de la Seine et développaient les échanges entre la cité et le reste du monde. C'est leur symbole, le bateau, qui sera adopté quelques siècles plus tard pour représenter Paris.

Quant au blason de notre association, qui apparaît en première page de notre Lettre, il est très semblable à celui de la mairie, bien que notre association ne soit pas liée à cette dernière. Il se différencie de celui de notre arrondissement par un cheval de moins : deux au lieu de trois. Pourquoi ?



Le blason du 16^e arrondissement a été créé par M. René le Juge de Segrais, membre de la Commission héraldique de la Seine, sur demande du maire, M. Dard d'Espinay.

Le premier quartier rappelle l'histoire de Passy et d'Auteuil à travers le Château de la Muette. La fleur de lys surmontant le château provient des armoiries des abbés de Sainte Geneviève qui furent les seigneurs d'Auteuil de 1162 à 1790.

Les 2 croisettes rappellent les 2 principaux monastères : les Bonshommes de Nigeon et les Visitandines de Chaillot.

Les chevaux de courses rappellent les hippodromes d'Auteuil et de Longchamp, et celui du quartier Victor Hugo qui était en bois et a brûlé entretemps, était plutôt un manège qu'un champ de courses. Enfin les chênes évoquent l'ancienne forêt de Rouvroy devenue le bois de Boulogne.

Le blason de notre association ne reprend que deux chevaux, puisqu'il n'y a plus que deux hippodromes dans notre arrondissement. Jamais deux sans trois... !

PROJET DE LA FONDATION D'AUTEUIL



L'avis de permis d'aménager avait été affiché fin mai 2023 (voir photo ci-contre). L'autorisation d'aménager a aujourd'hui été accordée par l'administration.

Un rappel sur les évolutions du projet et les avancées bénéfiques aux riverains semble nécessaire un an après notre dernier article de novembre 2022. La réunion du 28 novembre 2023 a permis de revenir sur certains points en suspens.

La diminution de hauteur de certains bâtiments et leurs déplacements a permis de redonner un peu d'ensoleillement ou de lumière aux riverains de la place Rodin, de l'avenue Léopold II et de la Villa Mozart.

En revanche, le bâtiment mitoyen des logements de la rue Dangeau n'a pu gagner qu'un mètre, sur la surélévation des bâtiments administratifs et scolaires. De ce côté Sud-Est, la vue sur la Tour Eiffel a été supprimée donnant une moins-value aux appartements concernés. La décision définitive de surélévation dépend en outre de la position de la BNF.

Il a été entériné que la Villa Mozart et la rue Léon-Bonnat (photo ci-contre) ne supporteront pas le passage des véhicules de déchets et de déménagements, sauf cas exceptionnel. Le trafic restera supporté par l'entrée du 80 rue Jean de La Fontaine.

En revanche, on peut s'attendre pour la villa Mozart, proche de la ligne 9, à un trafic piéton plus élevé avec les habitants des nouvelles constructions.

La réunion du 28 novembre était essentiellement consacrée au volet architectural du projet sur les matériaux et le rythme des façades.



Les matériaux et la colorimétrie, dont des échantillons étaient exposés, doivent s'intégrer dans l'architecture du quartier. Les teintes claires, mais animées par des ruptures de couleur, seront privilégiées.

Selon le vœu des groupes de travail, les concepteurs ont recherché une architecture qui allège les bâtiments avec de larges ouvertures et des balcons.

Une synthèse des travaux sera présentée début mars 2024.

COMMENT EMBELLIR SON QUARTIER ?

Pour embellir son quartier, il suffit de s'emparer du budget de 5,5 millions affecté par la Ville à chacun des sept quartiers qui composent le 16^e arrondissement, dans le respect de la Charte pour la beauté.

Les habitants du quartier s'engagent dans une démarche participative organisée par la municipalité. Le but pour la Ville est de mieux coordonner un ensemble de chantiers sur une zone bien circonscrite avec un calendrier aussi resserré que possible afin de réduire les nuisances pour les usagers.

La démarche débute par une réunion d'explication de la procédure. Elle est animée par l'Adjoint du maire de Paris responsable des travaux de la voirie, de l'Architecte du CAUE conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, de la Direction technique de la voirie et des déplacements et les élus de l'arrondissement. Pour la Muette la réunion s'est tenue le 11 octobre 2023. Le nombreux public a commencé à critiquer la gestion de Paris par l'actuelle municipalité avec des questions n'entrant pas dans l'ordre du jour. Ont cependant émergé une demande de pistes cyclables émanant de jeunes parents pour conduire les enfants à l'école avec des vélos cargo, ainsi qu'un souhait par un public plus âgé de plus de facilité de stationnement automobile et d'une fluidification des flux voitures traversant l'arrondissement pour entrer et sortir de Paris vers l'Ouest.

Puis une marche exploratoire a réuni les habitants volontaires pour proposer des embellissements à l'aide d'une liste des points d'intérêts suivants :

Les trottoirs.

Les traversées piétonnes

Le mobilier urbain

La densité de circulation, automobile, piétonne, vélos

Les haltes possibles : bancs, arceaux pour vélos, garage Vélib', stationnement automobile

Le paysage : matériaux, éclairage, la nature, les arbres, la propreté

L'animation : place des enfants, le confort pour les gens âgés, le sport, le bruit

L'accès aux divers équipements : commerces, écoles, jardins, métro et bus.

C'est le 9 novembre que cette exploration a été effectuée pour la Muette. Cependant tous les habitants pouvaient encore envoyer leurs propositions jusqu'au 12 février sur le site « embellir la Muette ». Des réunions permettront ensuite de débattre sur les propositions pour parvenir à un consensus qui sera retenu et mis en œuvre par la Ville.

En 2023 la démarche a concerné 8 quartiers : Opéra Paris centre, Pigalle 9^e, Butte aux Cailles 13^e, Vaugirard 15^e, Muette 16^e, Clignancourt 18^e, Flandre 19^e et Belleville 20^e. En 2021 la concertation à Auteuil sud a permis d'embellir la porte de St Cloud.

Notons que XVI^e DEMAIN a été auditionné par le Service Territorial STV Sud - Ouest le 15 novembre 2023. Ceci lui a permis de signaler certains désordres dans l'achèvement des chantiers de la Ville, ainsi que des abus concernant des emprises de commerces sur les trottoirs. A été aussi signalé l'irritant phénomène de formation de flaques en cas de pluie au droit des passages piétons provoqué par l'abaissement des trottoirs. Signalé aussi l'absence fréquente des noms de rues sur les immeubles situés aux carrefours de rues. Signalé enfin le cas d'un garage de Vélib' avenue Mozart de 165 emplacements où ne viennent nicher jamais plus de cinq vélos ; un gaspillage d'investissements et de possibilités de stationnement pour les riverains.

Ces points peuvent paraître mineurs mais ils font partie du manque d'agrément, de confort et finalement de beauté de la rue pour les piétons que nous sommes tous à un moment ou à un autre.

RÉNOVATION DE NOTRE-DAME D'AUTEUIL

Une remarquable coopération entre l'État, la mairie de Paris, le 16^e arrondissement et la paroisse

L'église Notre-Dame d'Auteuil construite par l'architecte Emile Vaudremer en 1892 a remplacé l'ancienne église du XII^e siècle grâce au dynamisme de son curé d'alors, le Père Pierre Henri Lamazou.

En 2017 la paroisse réussit à réunir 1M€ pour dépoussiérer l'église avec des fonds provenant des paroissiens et des mécènes de la Fondation avenir du patrimoine. Le ministère de la Culture et la Ville, occupés au sauvetage de Notre Dame de Paris, décident alors d'ajouter 2 M€ au budget de la restauration de ND d'Auteuil. Leur idée est d'en faire un chantier expérimental qui pourra servir à celui de ND de Paris. En effet ils veulent décaper les pierres sans eau, ayant constaté combien celle des pompiers avait dégradé le calcaire de la cathédrale.



ND d'Auteuil sera ainsi rénovée par le laser dont l'acronyme signifie « *light amplification by stimulated emission of radiation* ». Le laser chassera les poussières recouvrant toute l'ornementation des murs décorés par un ensemble de figures symboliques et de motifs floraux dans un style romano byzantin. Ce décor a été peint à l'huile directement sur la pierre par Henri Campan. La voûte, elle, a été peinte sur enduit au plâtre.

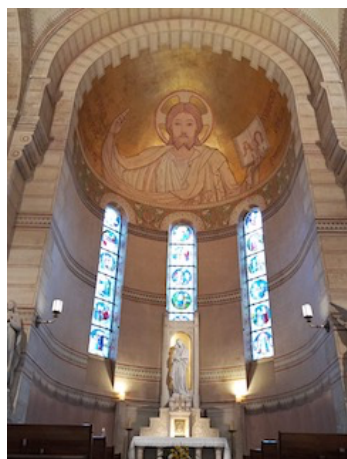
La Société Chekroun a mobilisé 20 restauratrices pendant deux ans, 6 jours sur 7, pour décroquer avec le rayon de leur torche laser les dessins symboliques décorant la nef. Ces artistes, véritables athlètes, étaient équipées d'un exosquelette pour les soulager dans leurs mouvements, perchées qu'elles étaient en haut des échafaudages et d'un scaphandre qui leur évitait de respirer des poussières nocives. Elles pouvaient même être couchées pour nettoyer la voûte traitée, elle, au tri ammonium de citrate. Pour entrer et sortir du chantier, les restauratrices devaient passer par un sas de décontamination comportant le passage sous trois douches successives pour ne pas disséminer les poussières chargées de plomb.

Mais la Société Chekroun n'était pas seule présente, les autres corps d'état étaient : la statuaire, les vitraux, le parquet, la rénovation des chaises, la sonorisation, l'électricité, le réseau incendie, l'éclairagisme, la vidéo dont la nouvelle caméra guidée par l'intelligence artificielle permet de suivre la messe sur les écrans de la nef et de la retransmettre à domicile.

Après plus de deux ans de travaux tout a repris ses couleurs, la lumière ocrée illumine les voutes et invite à lever la tête vers le ciel ! L'archevêque de Paris a reconsecré l'église le 15 octobre 2023 en présence de nombreuses autorités civiles et d'une foule de paroissiens. La nef, bien que comportant 900 places assises et 200 places debout, a eu du mal à les accueillir.



Commence alors une belle coopération (cf. photo) : Hélène Didier, conservateur général des monuments historiques de toute la région Île-de-France dont, entre autres ND de Paris, supervise les travaux avec Karen Taieb, adjointe au maire de Paris, chargée du patrimoine et des cultes et ses collaborateurs, le maire du 16^e et son équipe, les pères Antoine de Romanet et Olivier Teilhard de Chardin (non présents sur la photo à la page suivante) qui ont initié et suivi le projet et leur successeur en septembre 2023, Antoine Devienne.



Des travaux restent à réaliser. L'orgue Cavallé-Coll, actuellement démonté en 5 000 pièces, attend que son facteur d'orgue le prenne en charge. Le narthex devrait, lui aussi, être rénové et doté de portes en verres offrant des vues aux passants et une meilleure isolation thermique.

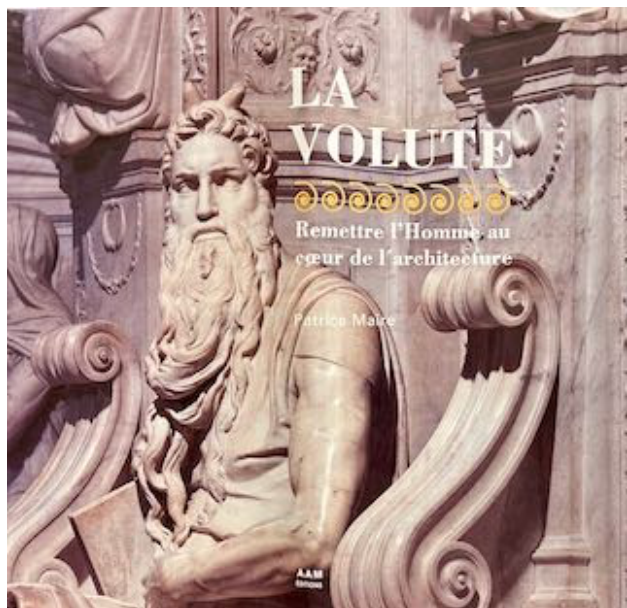
Depuis la Loi de 1905 la Ville est devenue propriétaire de 96 édifices culturels, de 40 000 œuvres d'art et de 130 orgues. Elle vient de rénover Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice, Saint-Philippe-du-Roule, La Madeleine, Saint-Eustache et Notre Dame d'Auteuil.



EXIGENCE ESTHÉTIQUE EN ARCHITECTURE

Plaidoyer pour un urbanisme respectueux de l'architecture parisienne

Le dynamique, président de l'association *MONTS14*, Patrice Maire, lance une pétition pour les exigences esthétiques en architecture à la suite de la publication de son livre : « La Volute, remettre l'homme au cœur de l'architecture ».



Il veut imposer des règles d'urbanisme plus contraignantes pour réhabiliter la pierre de taille sur les façades des immeubles avec des décorations sculpturales et obliger les constructeurs des nouveaux immeubles à les intégrer dans l'environnement architectural et forestier.

On pourrait ainsi éviter les « *cubes, containers et autres produits industriels* » qui enlaidissent la ville.

La démarche de Patrice Maire est intéressante. Mais, dans un monde déjà très réglementé et dans le contexte d'un habitat déficitaire, elle est difficile à appliquer pour les promoteurs et tous les partenaires concernés.

Il faut extraire de ses propos ce qui est facilement applicable et moins contraignant.

BRÈVES DE QUARTIER

Le tram T3b

Les travaux du T3b entre la porte d'Asnières (17^e) et la porte Dauphine (16^e) sont dans leur dernière ligne droite. Les tests des nouvelles rames ont débuté en octobre dernier ! L'ouverture de la ligne au public est prévue au printemps 2024, à temps pour les Jeux Olympiques. Ces essais dynamiques, c'est-à-dire avec des rames en circulation, permettent notamment de tester les infrastructures, la plateforme et le bon fonctionnement de la ligne aérienne de contact.

14 000 m² de gazon ont été posés sur le parcours, et les plantations d'arbres se poursuivent sur le tracé. Au total, plus de 250 arbres d'essences variées (pins sylvestres, cerisiers, platanes, érables...) sont en cours de plantation.

Comme indiqué dans notre précédente Lettre, sa prolongation vers le pont du Garigliano n'est pas d'actualité.

La caserne Exelmans ou caserne Chalvidan

Jacques-Frédéric SAUVAGE, adjoint du maire du 16^e en charge de l'urbanisme, demande que nous utilisions son nom officiel qui est « Caserne Chalvidan », du nom de l'officier de gendarmerie et résistant français arrêté et exécuté par les Allemands le 22 août 1944.

La caserne a été construite entre 1907 et 1909, puis en 1980 pour le bâtiment collé au 57 bis boulevard Exelmans.

Le nouveau projet a été présenté par Paris Habitat le 5 décembre 2023 à la mairie du 16^e. La surface construite varie peu : seuls 387 m² vont être créés à la place du passage étroit situé entre le 43 boulevard Exelmans, immeuble voisin de gauche de la caserne, et celle-ci. Le projet se compose de 50 logements sociaux (du T2 au T5), 53 places en Centre d'Hébergement et de Stabilisation, (CHS), une maison relais composée de studios pour 26 places, une crèche de 36 berceaux avec un service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), des bureaux pour une agence locale de Paris Habitat et une salle de réunion utilisable par les habitants et les riverains le soir et les week-ends.

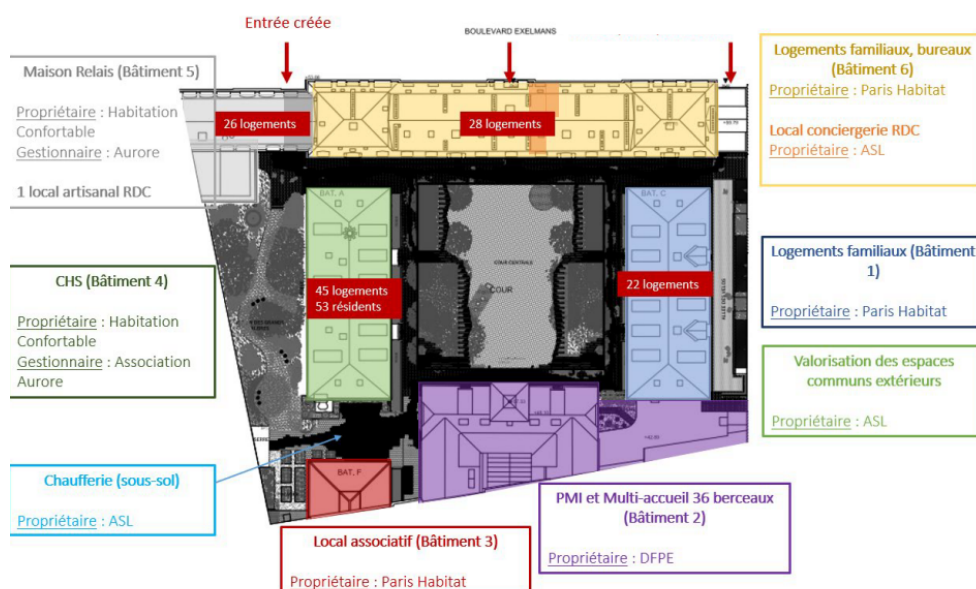
Le CHS et la maison relais seront gérés sur place 24 heures sur 24 par l'association AURORE qui gère depuis (trop) longtemps le centre d'hébergement de l'Allée des fortifications où depuis cinq ans les 350 personnes sont hébergées.

Le représentant de l'association a tenu à rassurer l'assistance en précisant qu'aucune personne ayant une addiction (notamment à la drogue) ne sera admise sur le site.

Une Association Syndicale Libre (ASL) sera créée pour coordonner les différents gestionnaires sur le site.

Quelques éléments et pour plus d'informations : <https://caserne-exelmans.wizzgestloc.com/>

- Surface du site : 6 821 m² ; Surface habitable : 4 371 m² répartis sur 6 bâtiments
- Coût de la rénovation : 14 M€ HT
- Coût du projet : 27 M€
- Début des travaux : septembre 2023 ; Fin des travaux : juillet 2025



MUSÉE DE LA MARINE RÉNOVÉ

<https://www.musee-marine.fr>



Après huit ans de rénovation, le musée ouvre ses portes avec une présentation modernisée de ses collections et en s'attachant à tout ce qui concerne la mer.

Pour répondre aux règles de la nouvelle muséographie, le visiteur risque d'être désorientée et de ne pas retrouver les collections qu'il connaissait.

Qu'à cela ne tienne et admirons les larges dégagements, la vidéo d'inclusion dans l'océan avec une vague déferlante et les vidéos explicatives de chaque métier en rapport avec la mer (marins, sauveteurs, archéologues).

Au fil de l'aile sud-ouest du palais de Chaillot, autrefois chronologique la présentation se déroule par thème :

Les maquettes de la collection Trianon commandées par Napoléon Ier forment un ensemble exceptionnel de modèles réduits de navires de guerre de tous les types.



Les tempêtes et les naufrages, sous l'œil de la Pérouse, sont représentées par les grandes batailles navales.



Les grands tableaux de ports de Vernet, prêtés temporairement par le Louvre, illustrent la représentation des pouvoirs. Et l'imposante présence de l'arrière de *La Réale*, vaisseau amiral de Louis XIV qui donne à imaginer la taille du bateau comme les splendides figures de proue en bois qui l'entoure.

Nous ne parlerons pas de l'intérêt d'exposer les divers déchets rejetés, ni même de la fameuse vague dont l'objectif reste difficile à comprendre.

La France puissance navale, avec ses portes avions et ses sous-marins, est mise à l'honneur dans la galerie inférieure et le parcours est passionnant. Il se termine par deux simulateurs de vol qui permettent de s'exercer au décollage.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et régulièrement agréée environnement depuis 1978

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun,

Luc Domenge, François Douady et Yves Marang

Crédits photos : D.R./Jardins, - Jardin, Empreinte bureau de paysages, Pac Stream, O Reve

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris